



*Sainte-Brigide-
d'Iberville*

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2025 tel qu'il suit:

Lundi 13 janvier
Lundi 3 février
Lundi 3 mars
Lundi 7 avril
Lundi 5 mai
Lundi 2 juin
Lundi 7 juillet
Lundi 4 août
Mardi 2 septembre
Mercredi 1er octobre
Lundi 10 novembre
Lundi 1er décembre

Les séances débutent à 20 h, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2024

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière